

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023 à 20 H

Convocation
 du 06/04/2023

L'an deux mil vingt-trois le 11 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ----- 07
Présents : --- 10
 Absents : ----- 03
 Pouvoirs : ----- 01
 Votants : ----- 11

Étaient présents : CALENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ Ruta NOEL/ THOMAS Gil.

Absents excusés : PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda/ VUARGNOZ Catherine

VOTE

Pour : ----- 11
 Contre : ----- 00
 Abstentions : -- 00

Procurations : Thierry PROFFIT à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : M. Serge LEYDIER

**Contrat de
 service**

OBJET : Contrat de prestations de service avec la société ESME pour la gestion hotline du chauffage du complexe scolaire et socio-culturel et de la salle polyvalente.

**Délibération
 N°2023-20**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : 18/04/2023

Reçue en Préfecture
 Le : 18/04/2023

Mise en ligne sur le site
 de la commune
 Le : 18/04/2023

Le Maire Gil THOMAS



LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil que la commune a contractualisé avec la société DELTA DORE pour la fourniture de matériels, de logiciels et de services assurant la maintenance hotline du chauffage du complexe scolaire-socio culturel et sportif et de la salle polyvalente en 2022.

Il est nécessaire de pouvoir renouveler ce contrat afin de gérer le chauffage dans ces locaux de façon optimale et sécurisée.

La société ESME solutions (ex-DELTA-DORE) basée à Ivry/Seine propose un contrat de services du système hotline pour la gestion du chauffage des locaux cités en sus, sur une durée d'un an soit du 24 février 2023 au 23 février 2024 renouvelable par période d'un an jusqu'au 23 février 2026 pour un coût (hors révision) de 700 € HT par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ⇒ AUTORISE le Maire à signer le contrat de services (ci-annexé) avec la société ESME solutions, pour la gestion hotline du chauffage du complexe scolaire et socio-culturel et de la salle polyvalente pour un montant annuel de 700 euros hors taxes (hors révision), renouvelable tacitement.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Serge LEYDIER